

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008  
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-6-14

Séance du vendredi 26 septembre 2008

### **Prolongation du programme concerté pour l'emploi des personnes handicapées du Haut-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

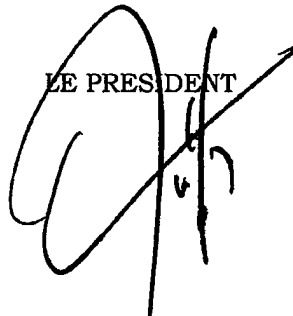
VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences de la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- - Autorise le Président à signer la convention-cadre pour l'année 2008, jointe au présent rapport.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER